

Marc Jedliczka : « Aucune raison de limiter le quota photovoltaïque en Corse

»

Par *Propos Recueillis Par*
Créé le 14/11/2010 07:18

La Corse, paradis du solaire ? C'est la question qui sera au centre de la session de *l'Universita di l'Omù* organisée sous l'égide de l'association pour la Fondation de Corse. Pour y répondre, un homme qui, sur le sujet, en connaît... un rayon. Directeur général de l'association Hespul, spécialisée dans le développement des énergies renouvelables, Marc Jedliczka est un pionnier du photovoltaïque. Il se déplace spécialement en Corse, pour la première fois d'ailleurs, pour en débattre avec la population, à la faveur de trois rencontres citoyennes prévues à Porto-Vecchio, Bastia et Ajaccio*. L'entretien que nous avons eu avec Marc Jedliczka permet de lever le voile sur bien des interrogations et d'éclipser pas mal d'idées reçues...

La Corse a un objectif : 30 % de production électrique en énergies renouvelables d'ici 2015. C'est bien ?

Je ne suis pas un spécialiste de la Corse, mais j'ai appris que 25 % de l'électricité produite actuellement sur l'île serait d'origine renouvelable, essentiellement de l'hydraulique dont le potentiel semble saturé. Mais avec un potentiel solaire, éolien et biomasse, que je suppose gigantesque par rapport aux besoins, cet objectif me semble tout à fait raisonnable. Un bon moyen de le rendre encore plus facile et moins coûteux à atteindre serait de réduire la consommation par des actions de maîtrise de l'énergie sans diminuer le confort. Cela se justifierait d'autant plus que l'augmentation de la consommation est nettement plus forte en Corse que sur le Continent.

L'assemblée de Corse a limité à 46 MW le quota réservé au photovoltaïque, pas davantage, de crainte de déséquilibrer le réseau. Or, le nombre de projets déposés représente un total de 260 MW : quelle est la solution ?

Le quota découle du plafond de 30 % en puissance d'énergies renouvelables intermittentes qu'EDF-SEI accepte sur le réseau dont elle est concessionnaire. Il faut savoir que cette limitation n'a aucune base scientifique, technique, ou réglementaire, il s'agit d'une décision unilatérale d'EDF. Il existe de nombreuses régions en Europe et ailleurs où cette proportion est déjà aujourd'hui très nettement supérieure sans que cela pose de problème particulier. En Allemagne, des exercices de modélisation, à partir de situations réelles en termes de production et de consommation, ont montré que le fonctionnement de réseaux électriques à 100 % d'énergies renouvelables était possible, en mixant bien entendu les sources, notamment le solaire, l'éolien et la biomasse. Plutôt que de s'arc-bouter sur des modèles de gestion des réseaux

remontant à l'après-guerre, EDF ferait mieux de s'intéresser aux immenses possibilités offertes par la combinaison « énergies renouvelables/maîtrise de la demande/réseaux intelligents ».

Le rabotage de la niche fiscale décidée par le gouvernement et le prix de rachat de l'électricité produite par EDF sont-ils de vrais handicaps ?

Pas nécessairement. La combinaison des aides, notamment les systèmes inférieurs à 3 kW chez les particuliers qui bénéficient à la fois du tarif d'achat, du crédit d'impôt et de la TVA à taux réduit, peut conduire à des niveaux de rentabilité beaucoup trop élevés qui finissent par transformer le photovoltaïque en pur placement financier, ce qui n'est pas l'objectif recherché, coûte inutilement cher à la collectivité, et ouvre la voie à des critiques malveillantes. À l'inverse, certaines applications moins coûteuses et plus efficaces, comme l'installation de panneaux sur châssis en toitures-terrasses, n'ont pas accès à un tarif d'achat suffisant pour assurer un équilibre économique correct des projets. Par souci de transparence et d'efficacité, nous plaignons pour la suppression de toutes les aides autres que les tarifs d'achat, et pour une restructuration de la grille des tarifs qui garantisse à tous, producteurs, particuliers, agriculteurs, collectivités locales, entreprises, un même niveau de rentabilité correct et plus conforme à la lettre et à l'esprit du droit européen de la concurrence que la création de bulles spéculatives dénoncées en toute démagogie par ceux-là même qui les ont créées.

De nombreux projets, pourtant validés, se heurtent aux dispositions des lois littoral et montagne. Faut-il des adaptations législatives ?

Un compromis intelligent est d'autant plus à rechercher que l'impact environnemental du photovoltaïque se limite au strict minimum pour peu que l'on s'en donne les moyens. Dans les parcs au sol, les rangées de panneaux, qui ne dépassent guère deux mètres de haut, peuvent se fondre dans le paysage et être dissimulées par des haies propices à la biodiversité. Avec de la bonne volonté, il est possible d'introduire un peu de flexibilité dans la réglementation sans remettre en cause les principes fondamentaux de la protection des paysages.

Le seul projet qui fonctionne, celui de Rapale, a mis cinq ans à aboutir. La durée vous paraît-elle raisonnable ?

Non. Une telle durée, probablement liée à la lourdeur des démarches administratives, est anormale et pourrait être réduite à 2 ou 3 ans au maximum tout en respectant le nécessaire encadrement des projets. Il ne faut pas perdre de vue qu'un allongement inutile de la durée de développement des projets a des conséquences sur leur coût, dont l'augmentation est finalement payée par la collectivité sans qu'elle en retire le moindre bénéfice.

Le photovoltaïque est dévoreur d'espace. Dans une île où l'agriculture dépérit et où la question foncière est très sensible, comment s'en sortir ?

Je ne connais pas la problématique spécifique à la Corse, mais il convient de relativiser. D'abord, la réglementation n'autorise d'installer du photovoltaïque que sur des terrains agricoles en friche depuis plus de 15 ans, et il est nécessaire de modifier les documents d'urbanisme, enquête publique à l'appui, pour le faire, ce qui donne à la collectivité et aux habitants la garantie du contrôle de l'usage des sols dans leur environnement quotidien. Ensuite, l'activité agricole n'est pas incompatible avec la production photovoltaïque, c'est même le contraire pour le pacage ou l'apiculture. Elle permet parfois de consolider ou de relancer une activité agricole. Enfin, le besoin de

surface n'est pas si important. Si on voulait produire la totalité des 1 800 GWh d'électricité consommée chaque année en Corse uniquement par des parcs photovoltaïques au sol, ce qui est évidemment absurde, il faudrait environ 4 000 ha, soit environ 1,3 % de la surface agricole utile de la Corse. Mais avant d'en arriver là, il serait plus judicieux d'équiper d'abord les toits et les façades des bâtiments qui s'y prêtent et d'utiliser en priorité les terrains impropres à l'agriculture.

Des marges de progrès technique, moins d'espace et plus de performance, existent-elles ?

Elles sont même considérables. La question de l'espace est liée au rendement de conversion des panneaux, et il ne faut pas s'attendre à des évolutions radicales. Les deux critères de performance les plus importants sont, d'une part, la durée de vie aujourd'hui estimée à une trentaine d'années, d'autre part, le coût de fabrication des panneaux qui baisse à une vitesse prodigieuse, entre 15 et 30 % par an depuis une dizaine d'années. À tel point que l'on estime que la compétitivité directe avec l'électricité du réseau pourrait être atteinte partout en Europe entre 2020 et 2025, probablement beaucoup plus tôt en Corse où se combinent un ensoleillement exceptionnel et un coût de production élevé de l'électricité, même s'il est masqué par la péréquation tarifaire.

L'assemblée de Corse peut-elle décider que tous les bâtiments publics soient équipés en panneaux solaires ?

Ce serait une bonne idée, à condition qu'ils soient correctement orientés et qu'il ne s'agit pas de bâtiments protégés. En tout cas, cela s'inscrirait parfaitement dans le Grenelle de l'environnement où il a été beaucoup question d'exemplarité des collectivités publiques.

Pour les particuliers, le choix du solaire, pour les chauffe-eau par exemple, est-il insuffisamment soutenu au niveau financier ?

Au niveau national, c'est certain, mais il faut dire que les prix pratiqués par les fournisseurs restent souvent anormalement élevés. Par ailleurs, l'instauration de vrais critères de qualité, dimensionnement adapté et contrôle des installations, est nécessaire.

Existe-t-il en France un lobby antisolaire ?

Je ne sais pas s'il s'agit d'un lobby organisé en tant que tel, mais il est certain que la montée en puissance fulgurante du photovoltaïque, qui s'impose de plus en plus comme l'une des principales sources de production d'électricité de l'avenir à l'échelle mondiale, se heurte partout aux intérêts extrêmement puissants des grands énergéticiens historiques, publics ou privés, qui entendent maintenir leur domination sur le marché. On peut comprendre qu'ils se sentent menacés par une technologie démocratique puisque tout un chacun peut facilement la faire installer sur le toit de sa maison et tendre ainsi vers l'autonomie énergétique. On comprend aussi leur tentative, vouée à l'échec à mon avis, d'en prendre le contrôle dans l'espoir de pouvoir un jour vendre le soleil à leurs clients. C'est pourquoi ils seraient plus inspirés d'accompagner le mouvement ou, mieux, de le soutenir activement dans une nouvelle forme de service public résolument tourné vers l'intérêt général, y compris celui des générations futures.

jean-marc raffaelli

***Demain au centre culturel de Porto-Vecchio ; mardi à la salle polyvalente de Lupino à Bastia, et mercredi à l'hôtel Best Western d'Ajaccio. Les trois débats commencent à 20 h 30.**

Photos / vidéos

Auteur : GERARD BALDOCCHI

Légende : Le seul projet photovoltaïque qui fonctionne, celui de Rapale, a mis cinq ans à aboutir.

Visuel 1:



URL source: <http://www.corsematin.com/article/haute-corse/marc-jedliczka-%C2%AB-aucune-raison-de-limiter-le-quota-photovoltaique-en-corse-%C2%BB>